



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 30 NOVEMBRE 2021 À 18 H 30 PAR VISIOCONFÉRENCE VIA LA PLATEFORME MICROSOFT ÉQUIPES

PRÉSENCES :

Monsieur Denis Rossignol, directeur général
Monsieur Christian Heppell, président
Madame Sabrina Devlin, vice-présidente
Madame Sonia Olsen, administratrice
Madame Ariane Lacelle, administratrice
Madame Carole St-Amour, administratrice
Madame Ellen Boucher, administratrice
Madame Guylaine Marcil, administratrice
Madame Johanne Baker, administratrice
Madame Julie Carle, administratrice
Madame Kim Lesage, administratrice
Madame Lynn Kearney, administratrice
Madame Mandy Brown, administratrice
Madame Stéphanie Piché, administratrice
Madame Sylvie Thibault, administratrice

ABSENCES MOTIVÉES :

INVITÉ :

Monsieur Stéphane Rondeau, directeur général adjoint

Secrétaire d'assemblée : monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire général

1. Vérification du quorum et ouverture de la rencontre

Monsieur Christian Heppell constate que le quorum est respecté et la rencontre débute à 18 h 31.

CSSHBO-014-2021-22

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT le contexte actuel de pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la séance se tient sans la présence du public et que les citoyens ont la possibilité de s'inscrire à la rencontre via la plateforme Microsoft ÉQUIPES afin de participer à la période de questions du public;

CONSIDÉRANT QU'une copie non officielle du procès-verbal sera publicisée dès que possible permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération;

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint;

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

IL EST PROPOSÉ par madame Sonia Olsen ET APPUYÉ par madame Lynn Kearney
que l'ordre du jour de la séance du 30 novembre 2021 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-015-2021-22 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la dernière rencontre a été
remise par le secrétaire général aux membres présents au conseil d'administration
au moins six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Guylaine Marcil ET APPUYÉ par madame Sabrina
Devlin de dispenser le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et
d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2021 tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Affaires découlant du procès-verbal 26 octobre 2021
Il n'y a aucun suivi particulier.

CSSHBO-016-2021-22 5. Nomination d'un vice-président

A. Processus d'élection

CONSIDÉRANT la vacance laissée par le départ de la vice-présidence constatée le 8
novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le poste de vice-président doit être pourvu dans les 30 jours
suivant cette vacance conformément à l'article 157 de la Loi sur l'instruction
publique;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre se déroule en visioconférence;

CONSIDÉRANT les propositions faites par monsieur Louis-Philippe Larivière,
secrétaire général;

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Baker ET APPUYÉ par madame Ellen Boucher
d'accepter la proposition du secrétaire général, monsieur Louis-Philippe Larivière,
et que soit utilisée la procédure suivante pour l'élection à la vice-présidence du
conseil d'administration :

- 1) Le conseil procédera à la nomination d'un scrutateur d'élection pour s'assurer
d'un processus d'élection juste et conforme. Ce scrutateur sera le secrétaire
général;
- 2) Le scrutateur recevra les propositions de mise en candidature. Un candidat doit
être proposé par un autre administrateur pour que sa candidature soit retenue;
- 3) La période de mise en candidature sera clôturée sur proposition d'un des
membres du conseil d'administration;
- 4) L'administrateur proposé sera invité à accepter ou refuser la mise en
candidature;



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

- 5) À la fin de ce processus, si plus d'une personne est candidate, les membres procéderont à un vote à main levée, dans le cas contraire, la personne qui accepte d'être vice-président sera élue par acclamation;
- 6) Si nécessaire, le vote se tiendra à main levée via la conversation Teams où les gens seront appelés à nommer la candidature qu'il souhaite appuyer;
- 7) Le cas échéant seront organisés autant de tours de scrutin requis pour qu'un candidat obtienne la majorité simple, des voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-017-2021-22

B. Nomination du scrutateur

CONSIDÉRANT QUE la rencontre du conseil d'administration se déroule à distance conformément à l'arrêté ministériel 2020-029;

CONSIDÉRANT QUE la résolution CSSHBO-016-2021-22 prévoit le processus d'élection et la nomination du secrétaire général à titre de scrutateur;

IL EST PROPOSÉ par madame Sabrina Devlin **ET APPUYÉ** par madame Carole St-Amour que monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire général, agisse à titre de scrutateur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. Élection à la vice-présidence du conseil d'administration

Le président, monsieur Christian Heppell, déclare ouverte la période de mise en candidature au poste de vice-présidence du conseil d'administration.

Madame Guylaine Marcil **APPUYÉE PAR** madame Julie Carle **PROPOSE** madame Sabrina Devlin.

CSSHBO-018-2021-22

D. Fermeture de la mise en candidature et élection de la vice-présidence du conseil d'administration

IL EST PROPOSÉ par madame Kim Lesage **ET APPUYÉ** par madame Ellen Boucher que la période de mise en candidature au poste de vice-président du conseil d'administration soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la demande du scrutateur, l'administratrice mise en candidature est invitée à faire part de leur acceptation ou de leur refus.

Mme Sabrina Devlin accepte.

Le président du conseil d'administration, monsieur Christian Heppell déclare et félicite madame Sabrina Devlin élue au poste de vice-présidente du conseil d'administration par acclamation.

CSSHBO-019-2021-22

CONSIDÉRANT son implication durant la dernière année;



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

IL EST PROPOSÉ par madame Guylaine Marcil propose ET APPUYÉ par madame Sabrina Devlin qu'une lettre soit envoyée à monsieur Jean-Pierre Landry pour le remercier pour son implication au sein du conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Parole du public

Le Service du secrétariat général et des communications n'a reçu aucune demande de participation à la période de questions.

7. Rapport de la présidence

Monsieur Christian Heppell mentionne qu'à partir de la présente séance, les communications internes se feront seulement via les adresses CSSHBO des administrateurs. Monsieur Heppell mentionne également qu'un canal Microsoft Teams sera créé pour que les administrateurs puissent échanger plus facilement de manière simultanée.

8. Rapport de la direction générale

Monsieur Denis Rossignol fait un rapport de ses activités depuis la dernière rencontre aux administrateurs. Il présente les faits saillants des derniers mois. Il revient notamment sur sa présentation faite auprès du bureau du sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation. Cette présentation sera reprise devant le comité national sur la pénurie de la main-d'œuvre.

Le directeur général en profite pour faire un suivi sur le plan d'action, présenter la reddition de comptes des décisions prises relativement à la délégation des fonctions et des pouvoirs et faire le tour du calendrier de ses activités depuis la dernière séance.

9. Comité d'engagement pour la réussite des élèves

Monsieur Stéphane Rondeau, directeur général adjoint, informe les administrateurs des derniers développements entourant le Comité d'engagement pour la réussite des élèves. Il indique aux administrateurs que les deux postes vacants ont été pourvus. Le comité est fier d'accueillir madame Valérie Carle à titre de directrice dispensant de l'éducation préscolaire/primaire et madame Christine Labelle à titre de membre issu du milieu de la recherche en éducation.

Monsieur Stéphane Rondeau dresse un excellent portrait des collations des grades qui ont eu lieu à l'École secondaire Sieur-de-Coulonge et à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau. Il note l'excellente participation des 82 personnes diplômées dans ces deux milieux. En tout, pour ces deux écoles, ce sont près de 60 000 \$ qui ont été remis en bourses. Il profite également de l'occasion pour féliciter les récipiendaires de la médaille du gouverneur général madame Stacy-Lynn Laroque de l'École secondaire Sieur-de-Coulonge et monsieur Loïs Flansberry de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

10. Valeurs de l'organisation

Monsieur Denis Rossignol présente aux membres le processus ayant mené à l'identification des valeurs de l'organisation. Il mentionne que ces valeurs sont véhiculées dans les rencontres des différents comités. Monsieur Denis Rossignol présente les trois valeurs soit l'éthique, la persévérance et la rigueur. Monsieur Denis Rossignol suggère aux administrateurs de réaliser un exercice de manifestation des valeurs lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

CSSHBO-020-2021-22

11. Emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation (les « Projets »);

ATTENDU QUE le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière pour ces Projets;

ATTENDU QUE les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE tout emprunt temporaire effectué auprès d'institutions financières pour le financement des Projets, doit, à l'échéance ou dès que possible, être financé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'administration financière;

IL EST PROPOSÉ par madame Ellen Boucher ET APPUYÉ par madame Julie Carle et EN CONSÉQUENCE RÉSOLU :

1. QUE, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement,



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :

- a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts effectués par marge de crédit seront réalisés en vertu d'une convention de marge de crédit à intervenir avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;
 - c) le montant des emprunts à contracter en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre de temps à autre pour ces Projets.
2. QUE les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 3. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ainsi que des emprunts temporaires contractés auprès d'institutions financières pour les Projets, antérieurement à la présente résolution;
 4. QUE tout financement temporaire en cours contracté auprès d'institutions financières pour les fins des Projets soit, à l'échéance ou dès que possible, réalisé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 5. QU'aux fins de constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur les marges de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction;
 6. QUE la direction des ressources financières, la direction générale, le secrétaire général de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes des marges de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges;
 7. QUE la direction des ressources financières, la direction générale, le secrétaire général de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

8. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Déploiement des lecteurs de dioxyde de carbone (CO²)

Monsieur Denis Rossignol fait la lecture de la lettre qui s'adresse au conseil d'administration concernant le déploiement des lecteurs de dioxyde de carbone dans le milieu scolaire. Il rappelle que le Service des ressources matérielles s'assurera de planifier et réaliser les travaux afin de s'assurer d'une ventilation adéquate dans les écoles du Centre de services scolaire.

13. Date, heure et lieu de la prochaine séance

Monsieur Christian Heppell informe les membres que la prochaine rencontre aura lieu le mardi 25 janvier 2022 à 18 h 30. Suite à une question de madame Sabrina Devlin, monsieur Christian Heppell indique que le lieu reste à préciser et qu'il souhaite que cette rencontre se déroule en présentiel ou dans une version hybride. Une décision sera prise au retour des fêtes en considérant l'évolution du contexte pandémique et l'apparition du nouveau variant.

Le secrétaire de l'assemblée, monsieur Louis-Philippe Larivière indique aux membres que la décision relative au lieu de la rencontre sera communiquée dans les plus brefs délais au retour des fêtes.

13. Huis clos

Les administrateurs ne souhaitent pas se munir d'un huis clos en fin de rencontre.

14. Clôture de la séance

Avant de clôturer la rencontre, madame Carole St-Amour profite de la dernière rencontre de l'année 2021 pour souhaiter un joyeux temps des fêtes à tous les administrateurs.

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par madame Sabrina Devlin de clore la présente séance à la rencontre à 19 h 18.



Christian Heppell
Président



Louis-Philippe Larivière
Secrétaire général

